

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance n° 5 du 02 Décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 26 Novembre 2025

Le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 25 novembre 2025.

Cette réunion ne sera pas soumise à l'obligation de quorum.

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi deux Décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN.

Absents : : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER excusé représenté par Hervé BIGOURD, Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, Pascal PETITBON, Manuella PESTEL excusée représentée par Philippe HENNEQUIN, Emilie GUYARD.

Secrétaire : Isabelle CATHERIN

❖ *Délibération n° CM..38 -2025*

Adhésion à l'association Croqueurs de pommes

La commune souhaite préserver l'environnement naturel de la commune et soutient les projets de plantation. Un verger conservatoire a été mis en place dès 2020, des opérations de plantation de haies ont régulièrement été menées dans la commune par l'association Raiponce avec les écoliers. Ces interventions vont se poursuivre et pour permettre un bon entretien de nos arbres et notamment les arbres fruitiers de la commune, l'association les Croqueurs de pomme rencontrée représente un interlocuteur privilégié.

L'association créé en 1978 issue d'un mouvement reconnu d'utilité publique est composée de passionnés. Ses objectifs sont les suivants :

- de retrouver, sauvegarder la richesse de notre patrimoine fruitier,
- de recenser, identifier, décrire les espèces et les variétés
- de transmettre les techniques arboricoles et les bonnes pratiques

L'association propose de nombreuses actions de sensibilisation/formation à la taille des arbres soit en direction du grand public soit en direction des collectivités. Dans l'hypothèse de projets portés par la commune, les engagements réciproques feront l'objet d'une convention.

Pour information, une action portée par Raiponce sera organisée le 17 janvier prochain dans la commune auprès des adhérents.

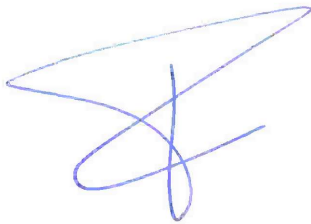
Afin de bénéficier de l'expérience et des connaissances des experts et passionnés de l'association, il vous est proposé d'adhérer à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable chaque année à hauteur de 35 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ◆ **Décide** d'adhérer à l'association « Croqueurs de pommes » pour un montant de 35€,
- ◆ **Autorise** le maire à signer l'adhésion.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 03 Décembre 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

Isabelle CATHERIN, Secrétaire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 03 Décembre 2025.

